



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Cécile Van Hecke, *Président* ;  
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;  
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;  
Philippe Desprez, Jos Bertrand, Tristan Roberti, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhlisse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, Victor Wiard, Miguel Schelck, *Conseillers* ;  
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Jan Verbeke, David Leisterh, Sandra Ferretti, Eric Godart, Aurélie SAPA FURAH, Christine Roisin, *Conseillers*.

**Séance du 21.01.20**

---

**#Objet : Convention entre la Région de Bruxelles-Capitale et la commune relative à la lutte contre le décrochage scolaire.#**

---

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu l'ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle, en particulier les articles 92 à 95;

Considérant la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du 26 avril 2018 qu' à partir du 1er janvier 2020 l'administration référente pour la gestion du financement régional de la politique communale de lutte contre le décrochage scolaire ( ancien axe "lutte contre le décrochage scolaire" des Plans locaux de prévention et de proximité gérés par BPS) est Perspective.brussels;

Considérant que l'année 2020 sera une année de transition avec pour objectif le maintien - moyennant indexation- des budgets et des projets constants, par rapport à 2019, au sein des services communaux de prévention du décrochage scolaire;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 5 décembre 2019 accordant une subvention de 208.076,57 euros à la commune de Watermael-Boitsfort en faveur de l'action menée en matière de "lutte contre le décrochage scolaire"

DECIDE

De signer la convention entre la Région de Bruxelles-Capitale et la commune de Watermael-Boitsfort pour un montant de 208.076,57 euros pour la mise en oeuvre en 2020 des projets de lutte contre le décrochage scolaire.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

23 votants : 23 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,  
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,  
Etienne Tihon

La Présidente,  
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME  
Watermael-Boitsfort, le 22 janvier 2020

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze